

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

### Motion « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique »

#### Rapport de la Commission ad hoc

---

#### Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Commission ad hoc composée de :

Mme Karine CURTI (présidente)  
MM. Christian JOLY  
Rolf KELLER  
Gilbert PAQUET  
Federico RAPINI (rapporteur)  
Giovanni Carlo TROCCOLI  
Jacques TSCHUDIN

S'est réunie les 10 et 24 novembre 2021 pour traiter la motion susmentionnée. Madame la Municipale Cécile Rod a participé à la première partie de la séance du 24 novembre. La Commission la remercie pour sa disponibilité, pour les informations transmises ainsi que pour les clarifications apportées.

#### Discussion

---

La Commission a exprimé son soutien à la motion sur le fond, souhaitant néanmoins la transformer en postulat, l'enrichir afin d'intégrer plus largement les aspects de développement durable et reformuler certains passages considérés comme trop contraignants. Sur ce dernier point, le constat de départ n'était pas unanimement partagé, ce qui n'a pas empêché la Commission d'aboutir à une prise décision consensuelle.

#### Amendements

---

1. La Commission propose de transformer la motion en postulat, afin que la Municipalité puisse déclarer le plus rapidement possible l'urgence climatique sur le territoire communal.
2. Sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, la Commission propose d'amender les conclusions, en reformulant certains passages et en ajoutant un point 7 (voir annexe).

## Conclusions

---

La Commission ad hoc demande au Conseil communal de :

- 1) Accepter le postulat tel qu'annexé
- 2) Transmettre le postulat à la Municipalité

Au nom de la Commission ad hoc :

Rolle, le 03 décembre 2021

  
La Présidente

  
Le Rapporteur

## **POSTULAT « POUR QUE ROLLE DÉCLARE L'URGENCE CLIMATIQUE »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le constat du GIEC, le Groupe International sur l'Environnement et le Climat, est sans appel. Dans son récent rapport<sup>1</sup>, ce panel international de scientifiques confirme que la fréquence voire l'ampleur de conditions extrêmes et de catastrophes naturelles (vagues de chaleur, sécheresse, inondations) sont irréfutablement liées à l'activité humaine. Le message du GIEC aux décideurs s'avère alarmant : à défaut d'un changement radical de nos systèmes énergétique et productif, la situation ne fera qu'empirer, entraînant dans son sillage d'autres dérèglements comme la montée du niveau des mers, l'acidification des océans ou, plus proche de nous, la disparition des glaciers. Ces bouleversements profonds ainsi que leurs répercussions sur l'activité humaine pourraient aboutir à des tensions à l'intérieur des frontières ou entre pays. Il est de notre devoir de mettre tout en œuvre afin d'éviter ces scénarios tragiques.

Les experts du GIEC – parmi lesquels plusieurs Suisses – soulignent le caractère urgent de mesures correctrices, tant au niveau économique que sociétal. L'objectif consiste à limiter les catastrophes, préserver l'environnement et assurer l'avenir des générations futures. La prise de conscience est progressive, certes, mais elle existe. De nombreux gouvernements et entreprises affirment avoir fait une priorité de la question climatique et environnementale.

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer. Rolle, commune de moins de 7000 habitants, ne résoudra pas les problèmes climatiques mondiaux à elle seule, mais peut apporter sa contribution, donner l'exemple et permettre à sa population d'être encore plus fière de sa commune – maintenant et demain.

Dans ce contexte, nous invitons la Municipalité à déclarer l'Urgence climatique sur son territoire. Cette mesure, qui se veut symbolique, permettra entre autre :

1. Le déploiement d'un plan-climat communal ambitieux, suivant le Plan climat vaudois qui comprend un volet spécifique aux communes et relève l'importance de leur implication dans la réussite de celui-ci.
2. L'intégration d'un volet « développement durable » pour les préavis, lorsque cela est approprié, permettant d'estimer l'impact climatique des décisions proposées par la Municipalité
3. De saisir les opportunités qu'offre le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour les projets de développement durable dont l'impact et la portée dépassent les frontières rolloises
4. De soutenir la transition vers la mobilité électrique, en particulier pour le transport motorisé individuel, et, plus globalement, vers la mobilité douce
5. La révision des plans d'urbanisme et des polices des constructions afin d'encourager une plus grande sobriété énergétique des bâtiments
6. Le renforcement de la communication et des campagnes de sensibilisation sur le développement durable pour que la population soit informée des scénarios possibles, des décisions prises par leur commune et des moyens d'actions réalisables à leur échelle.
7. De proposer tout autre projet allant dans le sens de la protection du climat.

